

Moratoire sur les constructions dans le centre du Teich

La Ville du Teich informe ses habitants par le biais d'un communiqué de la décision d'un moratoire sur les constructions dans le centre de la commune :

« Le programme de construction lancé en 2014 dans le bourg étant achevé, la municipalité a décidé d'un moratoire pour les immeubles et petits collectifs pour cinq ans dans le centre-ville.

En effet, l'objectif de densification raisonnable fixé par le Plan Local de L'Habitat (PLH) est atteint pour la période actuelle.

Les seules opérations de construction autorisées auront lieu sur la friche industrielle de l'ancienne usine au sud de la gare pour réhabiliter cet espace et achever l'aménagement de ce nouveau quartier, avec une résidence « les Sénioriales » et une résidence pour les jeunes (type résidence étudiante) avec de petits logements.

Aucune autre opération de construction ne sera autorisée pendant cinq ans. »